



16ème législature

Question N° : 10264	De M. Jérôme Buisson (Rassemblement National - Ain)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture et souveraineté alimentaire		Ministère attributaire > Agriculture et souveraineté alimentaire
Rubrique > agriculture	Tête d'analyse > Indemnisation au titre de l'épidémie de mildiou pour les vignobles	Analyse > Indemnisation au titre de l'épidémie de mildiou pour les vignobles.
Question publiée au JO le : 25/07/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jérôme Buisson alerte M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur l'épidémie de mildiou touchant de plein fouet les vignobles français. Les récentes averses mêlées aux chaleurs ont favorisé le développement du mildiou, ce champignon particulièrement présent sur les exploitations viticoles. Dans l'Ain, beaucoup de cas ont été recensés, notamment dans le Bugey. À l'échelle nationale, il a été repéré sur de nombreuses zones. En Gironde, par exemple, 90 % des vignes ont été touchées par le mildiou. Dans de nombreux autres vignobles, l'apparition de ce champignon corrosif s'est faite de manière importante. Certaines vignes sont déjà assurées de ne pas être vendangées. À titre d'exemple, dans le Beaujolais, on attend l'une des plus faibles récoltes depuis les cinquante dernières années. Depuis quelques années, les viticulteurs peinent à maintenir une récolte saine et importante. Entre la sécheresse, le givre et la crise économique, les vignerons, déjà largement fragilisés, assistent désabusés à la perte de leur récolte à venir, du fait de ce champignon. La viticulture française est un secteur important de l'économie nationale. Reconnaître les dégâts et apporter une réponse immédiate est essentiel pour faire vivre ce secteur. De plus, cet incident n'est pas pris en charge par les compagnies d'assurance, mettant à mal les vignerons affaiblis. Il est primordial que les assurances reconnaissent cet incident et que le Gouvernement mette en place des mesures afin de prévoir les risques encourus par les vignerons. Il lui demande donc quelles mesures sont mises en place afin d'aider les vignerons à sortir de cette impasse en leur permettant d'être indemnisés des dégâts causés par le mildiou.